



## NEWSLETTER N° 13

----  
JUIN 2017

Chers(es) adhérents(es), chers(es) amis(es),

Après une longue période électorale, la France s'est choisi un nouveau Président de la République et lui a donné la majorité à l'Assemblée Nationale. Gageons que ces nouveaux élus sauront nous écouter comme avaient su le faire leurs prédécesseurs.

Plus que jamais la Fédé74 espère que le nouveau paysage politique français prendra en considération les attentes des commerçants : en matière de développement du territoire, en matière de fiscalité pour les géants du e-commerce, de contrôle des travailleurs détachés, etc...

Il en va de l'avenir de nos commerces, de nos villes et de la France. Quoiqu'il en soit, la Fédé74 reste à la disposition de tous les élus de bonne volonté. La porte est ouverte, à bon entendeur...

Bonne lecture à vous,

Eddi ETIENNE  
Président de la fédé74

### Les VITRINES d'ANNECY, c'est parti !

C'est en grande pompe, et devant un parterre d'élus, que les six UC de l'agglomération Annecienne se sont unies le 1er juin sous la bannière des VITRINES d'ANNECY. Les commerçants d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy et Seynod ont décidé de joindre leurs forces afin de créer une Union Commerciale à l'échelle de la nouvelle commune. Animations, opérations commerciales et promotions sont au programme. Longue vie à cette nouvelle UC !



[Télécharger la plaquette de présentation des Vitrines d'Annecy](#)



**ALERTE COMMERCES : CONNAITRE EN TEMPS RÉEL LES INFRACTIONS COMMISES DANS LES COMMERCES !**

### ALERTE COMMERCES :

#### À l'approche des soldes, pensez à votre sécurité !

Les soldes auront lieu du 28 juin au 8 août 2017. Profitant de la forte progression des allées et venues dans vos points de vente, les malfaiteurs passent à l'œuvre : vols, fausse monnaie, contrefaçon des moyens de paiement...

Au-delà des précautions à prendre (protéger ses locaux, éviter les habitudes lors de vos transferts de fonds...), la CCI74 et la Gendarmerie de la Haute-Savoie

vous proposent le dispositif SMS « Alerte Commerces ».

[Adhérez sans frais à ce service](#)

### Les cyber-attaques : qui doit les craindre ?

#### Les PME seraient les meilleures cibles

Tout au long de 2016 on a pu lire dans la presse nationale, régionale et sur le web, que les PME étaient des cibles idéales pour les cyber-attaques. Que des spécialistes de la cybersécurité délivrent des informations de type alarmiste pour mieux démontrer la pertinence de leurs propositions de pare-feu, serait compréhensible. Mais nombre de quotidiens nationaux et régionaux ont pris le relais. Alors, effet boule de neige « autopropulsé » par les médias ? D'un autre côté certains sondages font apparaître que près de 60% des responsables de PME se disent confiants dans la capacité de leur entreprise à faire face, même si 46% d'entre eux reconnaissent avoir constaté une hausse des cyber-attaques en 2016. Alors, déni de masse en espérant que cela « arrive plutôt aux autres » ?



Lire la suite sur [www.fede74.com](http://www.fede74.com) en page Actualités - Fédération (20 juin 2017)



## Le prélèvement à la source est reporté au 1er janvier 2019

Un communiqué de presse du 7 juin 2017 de Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, annonce le report du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1er janvier 2019. Ce report est censé « permettre d'examiner la robustesse technique et opérationnelle du dispositif et d'évaluer la réalité de la charge induite pour les collecteurs, en particulier les entreprises, au moyen d'un audit et d'une

expérimentation ». Cette expérimentation commencera début juillet avec tous les participants volontaires. Selon ce communiqué, les dispositifs relatifs à l'année de transition seront reportés d'un an et les modalités d'imposition pour 2018 resteront inchangées par rapport à celles en vigueur en 2017.

La mise en œuvre du report suppose l'adoption de mesures législatives et réglementaires en ce sens, ce qui, toujours selon ce communiqué, sera fait « prochainement ». Sur la question des bénéficiaires fiscaux des versements effectués sur votre contrat PERP (newsletter FEDE74 n°11), ils ne seront pas annulés sur vos versements effectués en 2017 mais sur ceux de 2018, l'année de transition étant reportée d'un an.

Contact : Anne et Gaëlle, société [Tink Solutions](#), conseil aux entreprises dans les domaines social, rh, comptabilité, paie, informatique. Tél : 06 80 05 58 81.

## L'ACAT change de logo

Plus frais, plus coloré et plus dynamique le nouveau logo est à l'image de l'Association Commerciale et Artisanale de Thônes qui s'illustre régulièrement par ses animations originales (à l'instar du Défilé D'Thônant) jusqu'à la consécration nationale en 2014 avec l'obtention du «Panonceau d'Or» (prix national des CCI récompensant les UC les plus dynamiques et innovantes).

Thônes est également la ville où officie notre partenaire My Top Agence. Alors si vous aussi vous souhaitez créer ou rafraîchir le logo de votre commerce ou de votre UC, concevoir une brochure ou organiser un événement, n'hésitez pas à contacter My Top Agence. Véronique se fera un plaisir de vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.

Contacts : [vpascal@mytopagence.fr](mailto:vpascal@mytopagence.fr)



Association Commerciale  
et Artisanale de Thônes



## PRIME à l'EMBAUCHE PME

4000 €, il est encore possible d'en bénéficier

Vous avez jusqu'au 30 Juin 2017 pour bénéficier d'une aide à l'embauche de 4000 € sur 2 ans et la possibilité d'obtenir le remboursement total des charges patronales en cumulant avec d'autres dispositifs existants. Cette prime est versée trimestriellement les 2 premières années du contrat, soit 500 € par trimestre.

Conditions : l'embauche doit être contractualisée avant le 30 Juin 2017, la prime est versée pour des salaires jusqu'à 1,3 fois le smic, la prime "Embauche PME" est cumulable avec les dispositifs CICE et le pacte de responsabilité et de solidarité. Types de contrats : CDI, CDD de + 6 mois, contrat de professionnalisation de + 6 mois, transformation d'un CDD en CDI. La prime "Embauche PME" est versée par virement au trimestre.

Pour obtenir la prime, remplissez le formulaire en ligne sur : [EmbauchePME.gouv.fr](http://EmbauchePME.gouv.fr)

Vous souhaitez recruter et bénéficier de cette prime, visitez notre site emploi : [www.bobhasajob.com](http://www.bobhasajob.com)

